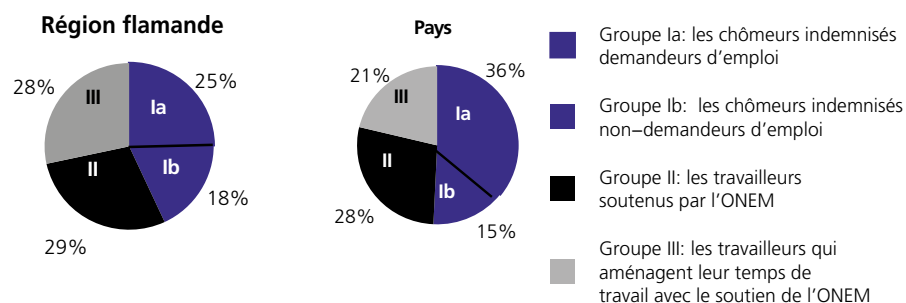


Région flamande



Indicateurs du marché de l'emploi	Nombre	% par rap. au pays
- Population en âge de travailler ¹	4 143 570	57,3
- Assurés contre le chômage ²	2 222 214	58,0
- Travailleurs qui habitent dans le ressort du bureau du chômage ³	2 029 867	61,2
- Taux du chômage ⁴	6,3	
Activation du comportement de recherche d'emploi	Nombre	% par rap. au pays
- Nombre de différents demandeurs d'emploi informés	161 474	32,4
- Nombre total d'entretiens menés jusqu'au 31.12.2012 ⁵	203 418	24,7
- Suspensions et exclusions ⁶	3 928	25,3
Vision globale 2012	Nombre/Montants	% par rap. au pays
Octroi du droit aux allocations (dossiers introduits)	1 170 991	49,7
Décision de non-admissibilité au droit aux allocations ⁷	13 235	43,8
Dossiers litiges achevés	67 818	43,6
Contrôles achevés ⁸	56 539	65,2
Sanctions notifiées au cours de l'année ⁹	33 854	45,9
Montants des paiements introduits par les OP		
(chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2011	3 810,0	46,8
2012	3 924,9	47,0
Montants à récupérer (solde fin d'année) - en millions d'EUR	89,6	41,3
Montants récupérés / reçus - en millions d'EUR	36,2	51,6
Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2012)	Nombre	% par rap. au pays
• Les chômeurs indemnisés		
Hommes	163 453	46,4
Femmes	127 457	43,4
Total	290 910	45,1
Dont:		
- CCI inoccupés inscrits comme DE		
Hommes	83 090	36,9
Femmes	68 235	35,5
Total	151 325	36,3
Après un emploi à temps plein	129 630	41,0
Ayants droit à des allocations d'attente	21 695	21,5
Travailleurs ayant charge de famille	39 550	30,1
Isolés	33 753	32,0
Cohabitants sans charge de famille	77 970	43,4
Moins de 25 ans	18 531	33,4
25 à 50 ans	89 957	35,2
50 ans et plus	42 837	40,3
Moins d'1 an	67 582	44,7
1 à 2 ans	26 183	36,1
2 ans et plus	57 561	29,7
- DE inoccupés après un emploi à temps partiel volontaire	13 414	47,6
- Chômage avec complément d'entreprise à temps plein sans dispense de l'inscription comme DE	2 549	60,2
- Non-DE inoccupés, dispense pour difficultés sociales et familiales	4 202	50,8
- Non-DE inoccupés, chômeurs âgés	41 598	54,0
- Chômage avec complément d'entreprise à temps plein avec dispense de l'inscription comme DE	77 821	70,2

**Profil des personnes indemnisées
(moyennes annuelle 2012)**

		Nombre	% par rap au pays
• Les travailleurs soutenus par l'ONEM¹⁰			
	Hommes	112 446	54,1
	Femmes	79 855	52,9
	Total	192 302	53,5
Dont:			
-	Chômeurs temporaires	100 428	62,3
	<i>dont suspension pour employés</i>	929	61,3
-	Gardien(ne)s d'enfants	2 011	63,4
-	Vacances-jeunes	2 273	83,1
-	Vacances seniors	191	88,9
-	Période non rémunérée dans l'enseignement	1 487	42,6
-	Soins d'accueil	70	76,2
-	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droits et AGR	24 868	48,1
-	Chômeurs complets avec dispense ALE	1 074	79,6
-	Mesures d'activation, ciblées sur les chômeurs qui s'engagent à l'étranger	7	64,6
-	Mesures d'activation, ciblées sur les jeunes chômeurs	159	45,6
-	Mesures d'activation, ciblées sur les chômeurs âgés	15 393	76,6
-	Mesures d'activation, ciblées sur la formation des chômeurs: études	7 754	35,7
-	Mesures d'activation, ciblées sur la formation des chômeurs: formation profess.	9 657	53,3
-	Allocations comme subventions salariales ciblées ou non sur les chômeurs de longue durée et/ou peu scolarisé	26 561	36,1
-	Complément de garde d'enfants	362	29,4
-	Mesures d'activation, ciblées sur l'encouragement des chômeurs pour s'installer comme indépendant	8	50,6
• Les travailleurs qui aménagent leur temps de travail avec le soutien de l'ONEM			
	Hommes	64 609	73,1
	Femmes	126 879	68,8
	Total	191 488	70,2
Dont:			
-	Prépension à mi-temps	554	80,7
-	Interruption de carrière, interruption complète	3 753	62,6
-	Interruption de carrière, réduction de prestations	45 044	67,1
-	Congé parental, soins palliatifs et assistance médicale	44 645	71,5
-	Crédit-temps, interruption complète	4 455	64,9
-	Crédit-temps, réduction de prestation	93 039	71,8
• Allocation de licenciement		1 759	52,3
• Attestations			
Nombre d'attestations délivrées pouvant favoriser l'engagement		214 822	44,3
Autres attestations		130 797	51,2
Total		345 619	46,7

¹ Population au 1^{er} janvier 2012 âgée de 15 à 64 ans inclus (source: Statbel).

² Il s'agit des assurés contre le chômage au 30 juin 2011. Ils comprennent:

- les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2011 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ONSSAPL et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants);
- les CCI demandeurs d'emploi inoccupés et les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi, payés en juin 2011 (source ONEM);
- le travail frontalier sortant au 30 juin 2011; le travail frontalier entrant a été déduit de la rubrique a (source: estimations sur la base de données INAMI).

³ Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2011 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ONSSAPL pour les travailleurs et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants).

⁴ Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés et les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi, payés en juin 2012 (source: ONEM) divisés par le nombre d'assurés contre le chômage au 30 juin 2011 (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ONSSAPL pour les travailleurs, de données ONEM pour les chômeurs et de données INAMI pour les travailleurs frontaliers).

⁵ Le "nombre total d'entretiens menés" concerne le nombre total des 1^{er}, 2^{ème} ou 3^{ème} entretiens depuis l'instauration de la mesure jusqu'au 31 décembre 2012.

⁶ Sans 1) les exclusions sur la base des articles 70,1 à 70,6, qui déterminent que l'intéressé(e) n'est exclu(e) qu'au moment où il (elle) prend les mesures nécessaires pour être en règle avec la procédure et 2) les exclusions parce que l'intéressé(e) renonce volontairement au droit aux allocations. Les sanctions qui mènent à une réduction de l'allocation sont toutefois reprises.

⁷ Le nombre de décisions en matière de non-admissibilité sur la base de travail ou d'études insuffisants ou suite à un dossier incomplet ou tardif.

⁸ Les contrôles concernant les dossiers qui sont de la compétence des BC de Boom sont, depuis 2008, effectués respectivement par les services de contrôle des BC de Malines.

⁹ Chômeurs sanctionnés d'une exclusion effective sans sursis ou avec sursis partiel, pour chômage dépendant de leur propre volonté, pour fausse déclaration, travail ou revenu non déclaré, ou suite à un chômage de longue durée (application de l'article 80).

¹⁰ Définitions de ces (sous-)groupes d'allocation de l'ONEM: voir note site internet "Statistiques – définitions des ayants droit".